

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière d'Onet le Château

Rapport annuel 2022

ETU-2023-073 - Edition Mars 2023



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. Contexte	2
1.2. Objectifs	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	3
2.1. Dispositif de mesures	3
2.1.1. Description des jauges	3
2.1.2. Fréquence des mesures	3
2.1.3. Valeur réglementaire	3
2.1.4. Niveau de référence	
2.1.5. Implantation des jauges	
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	7
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2022 (SOURCE : CMGO)	7
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2022	7
4. RESULTATS OBTENUS	8
4.1. Tableau de resultats 2022	8
4.1.1. Retombées totales	8
4.1.2. Retombées minérales	8
4.2. Informations sur le reseau de mesures	8
4.3. MOYENNE GENERALE	9
4.3.1. Retombées totales	9
4.3.2. Retombées minérales	9
4.4. Details par jauge	9
4.4.1. Jauge de type a (référence)	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	9
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	
TABLE DES ANNEXES	.10

SYNTHESE

En partenariat avec la société CMGO, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière d'Onet le Château dans l'Aveyron. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2022.



L'année 2022 est la première année complète de suivi des retombées totales et minérales autour de la carrière d'Onet le Château.



Les niveaux de retombées totales et minérales sont faibles autour de la carrière.



L'activité de la carrière peut exercer une faible influence sur l'empoussièrement de certaines zones de son environnement immédiat.

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON CONCERNE	Il n'y a pas de jauge de type b dans le dispositif

RETOMBEES TOTALES ET MINERALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2022

Les retombées totales sont la somme des retombées de toutes origines, qu'elles soient minérales ou organiques. Dans le cas des bassins-carrières et unités de production associées, ce sont les retombées minérales qui sont plus représentatives des émissions de poussière liées à l'activité du site que les retombées totales. Ainsi la part de poussière minérales collectée dans le capteur est déterminée par calcination de la part organique des poussières récoltées (voir les détails sur la méthode de mesure en annexe 4).

		Retombées totales en mg/m²/jour							
Numéro	Type de jauge	Moyenne annuelle 2022 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2021* (Moyenne des 2 campagnes de mesures)						
H5	а	87	71						
OLC1	С	175	33						
OLC2	С	105	48						
OLC3	С	171	92						
OLC4	С	103	66						
OLC5	С	139	44						
Moyenne glo	obale du réseau	130	59						

		Retombées minérales en mg/m²/jour							
Numéro	Type de jauge	Moyenne annuelle 2022 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2021* (Moyenne des 2 campagnes de mesures)						
H5	а	55	35						
OLC1	С	139	18						
OLC2	С	75	22						
OLC3	С	119	57						
OLC4	С	66	26						
OLC5	С	90	26						
Moyenne globale du réseau		91	31						

^{*} Début des mesures en cours d'année 2021 : les moyennes 2021 sont ainsi calculées à partir des 2 campagnes de mesures disponibles réalisées aux 3e et 4e trimestres 2021. Les moyennes 2022 et 2021 ne sont donc pas comparable entre elles.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société CMGO a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la carrière d'Onet le Château, située dans une zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre CMGO et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1ères habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.1.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

_

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Dispositif de mesures

2.1.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (20 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.



Les retombées sont exprimées en mg/m²/jour.

Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.

2.1.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

Le calendrier 2022 des mesures est présenté en annexe 1.

2.1.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.1.4. Niveau de référence

Empoussièrement annuel (retombées totales)						
Moyenne annuelle Qualificatif						
< 250 mg/m²/jour	Empoussièrement faible					
250 à 500 g/m²/jour	Empoussièrement moyen					
> 500 mg/m²/jour	Empoussièrement fort					

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques.

2.1.5. Implantation des jauges

2.1.5.1. Contexte réglementaire

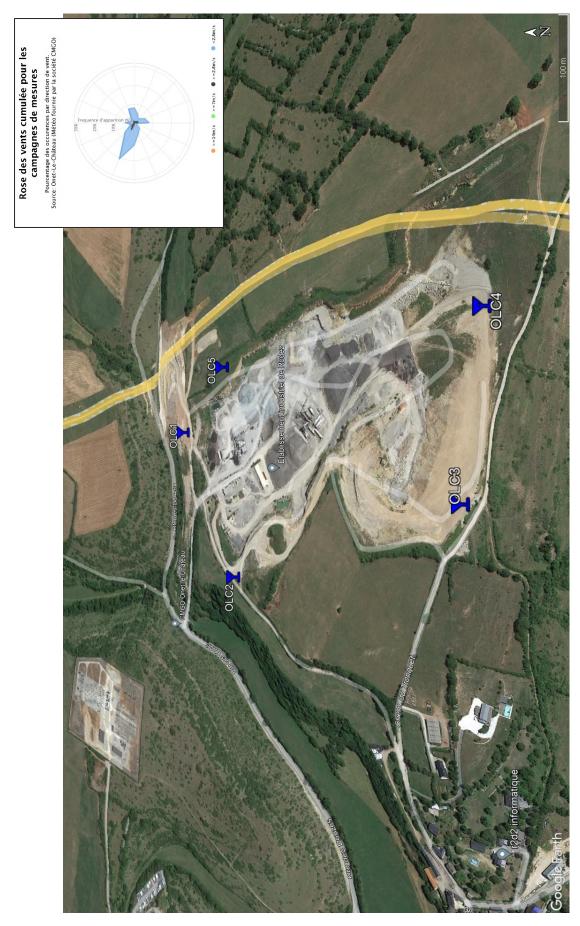
En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

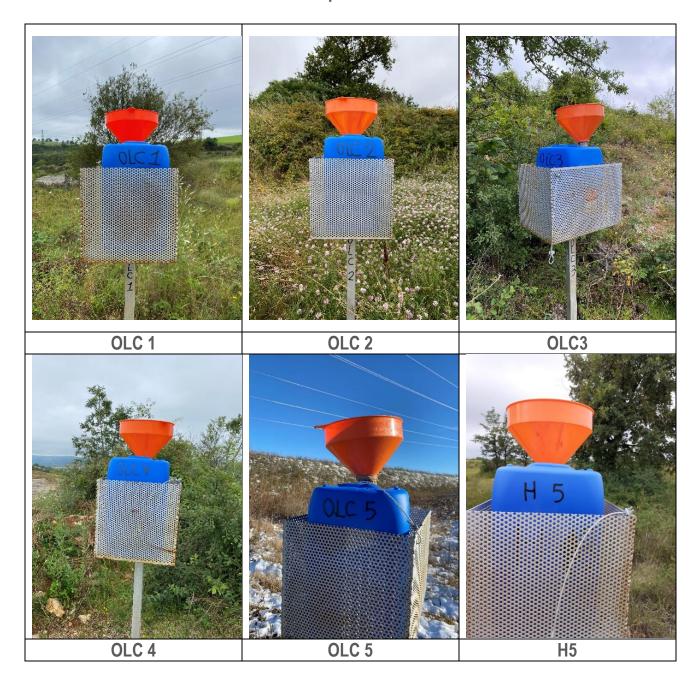
2.1.5.2. Application pour la carrière d'Onet le Château :

	Type de site	Explications	Sites		
	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	H5 , commune avec le réseau de la carrière de Salles la Source, situé au Nord celle-ci		
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	Pas d'habitation identifiée		
modifié	c	une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants.	 OLC1 : situé en limite Nord de la carrière. OLC2 : situé à l'Ouest de la partie Nord de la carrière. OLC3 : situé à l'Ouest de la partie Sud de la carrière. OLC4 : situé en limite Sud de la carrière. OLC5 : situé à l'Est de la partie Nord de la carrière. 		



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière d'Onet le Château

Sites de prélèvements



3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2022 (source : CMGO)

En 2022, il n'y a pas eu de production ; l'activité du site a seulement été portée sur la réalisation de tir de mine (extraction), les matériaux extraits sont directement utilisés.

L'activité du site a été arrêtée entre le 8 et 29 août.

3.2. Conditions météorologiques en 2022

La carrière d'Onet le Château est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

En 2022, les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'une station de mesures installée par l'exploitant dans le site de la carrière. Ces données météorologiques sont fournies à Atmo Occitanie par l'exploitant.

Précipitations :

En 2022, la somme des précipitations pendant les périodes de mesures s'élève à 154 mm, supérieure à celle de 2021 (91 mm).

La répartition des précipitations est très contrastée entre les périodes d'exposition :

- la 2^e période de mesures (du 28/04 au 30/05) est la plus sèche (pas de précipitation),
- la 4^e période de mesures (du 28/10 au 29/11) est la plus pluvieuse avec un cumul de 76 mm.

Sur les 124 jours de mesures, il y a eu 44 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

Vents

Les vents dominants sur le site (annexe 4) sont :

- de secteur Nord-Ouest :
- de secteur Est.

Sur les 124 jours d'exposition, il y a eu :

- 53 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 1 jour avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 1.3 m/s.

Températures :

En 2022, la moyenne des températures pendant les périodes de mesures (14 °C) est équivalente à celle de 2021 (14°C).

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2022

4.1.1. Retombées totales

	Identifiant jauge et quantité en mg/m²/jour									
Période de l'année 2022	H5 (type a)	OLC1 (type c)	OLC2 (type c)	OLC3 (type c)	OLC4 (type c)	OLC5 (type c)				
31/01 au 28/02	31	45	63	33	38	49				
28/04 au 30/05	163	349	242	175	219	283				
29/07 au 30/08	74	D	77	119	108	D				
28/10 au 29/11	80	130	39	357	47	85				
Moyenne	87	175	105	171	103	139				

4.1.2. Retombées minérales

	Identifiant jauge et quantité en mg/m²/jour									
Période de l'année 2022	H5 (type a)	OLC1 (type c)	OLC2 (type c)	OLC3 (type c)	OLC4 (type c)	OLC5 (type c)				
31/01 au 28/02	18	33	53	21	26	32				
28/04 au 30/05	121	270	153	120	140	173				
29/07 au 30/08	28	D	65	82	69	D				
28/10 au 29/11	53	113	29	254	28	64				
Moyenne	55	139	75	119	66	90				

4.2. Informations sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie ; l'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée en 2022.

Au cours de la 3^e période de mesures, les résultats des sites OLC1 et OLC5 ne sont pas disponibles en raison de la disparition de leurs entonnoirs dont la surface d'ouverture permet la collecte des retombées totales de poussières.

4.3. Moyenne générale

4.3.1. Retombées totales

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2022 à 130 mg/m²/jour.

L'empoussièrement moyen le plus élevé (239 mg/m²/jour) a été enregistré lors de la 2^{éme} période de mesures qui est la plus sèche de l'année (pas de précipitation) ; inversement, l'empoussièrement moyen le plus faible (43 mg/m²/jour) a été enregistré durant la 1^{re} période de mesures.

4.3.2. Retombées minérales

En 2022, la moyenne générale pour les retombées minérales s'établit à 91 mg/m²/jour.

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge H5, sert de référence aux carrières de Salles la Source et Onet le Château. Elle est située à environ 250 mètres au Nord de la carrière de Salles la Source.

Retombées totales: elle affiche une moyenne de 87 mg/m²/jour.

Retombées minérales : en 2022, la part des retombées minérales récoltées sur cette jauge est majoritaire (63%) ; cette jauge présente un empoussièrement minéral très faible (55 mg/m²/jour).

A la demande de la DREAL, en 2023, une nouvelle jauge de référence située proche de l'environnement de la carrière sera utilisée en remplacement de la jauge H5.

4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge OLC1 est située en limite Nord de la carrière.

Retombées totales : cette jauge enregistre de faibles retombées totales (175 mg/m²/jour) néanmoins supérieures à la référence du réseau.

Retombées minérales: en 2022, la part des retombées minérales est majoritaire (79%). Elle affiche néanmoins un empoussièrement minéral faible (139 mg/m²/jour).

L'activité de la carrière a une faible influence sur cette jauge.

La jauge OLC2 est située à l'Ouest de la partie Nord de la carrière.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (105 mg/m²/jour) équivalentes à la référence du réseau.

Retombées minérales: en 2022, la part des retombées minérales est majoritaire (71%); cette jauge enregistre toutefois un empoussièrement minéral très faible (75 mg/m²/jour).

Cette jauge ne semble pas être influencée par l'activité de la carrière.

La jauge OLC3 est située à l'Ouest de la partie Sud de la carrière.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (171 mg/m²/jour), néanmoins supérieures à la référence du réseau.

Retombées minérales: la part des retombées minérales dans les retombées totales est majoritaire (70%).; cette jauge enregistre néanmoins un empoussièrement minéral faible (119 mg/m²/jour).

Cette jauge apparaît faiblement influencée par l'activité de la carrière.

La jauge OLC4 est située en limite Sud de la carrière.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (103 mg/m²/jour), équivalentes à la référence du réseau.

Retombées minérales : en 2022, la part des retombées minérales récoltées sur cette jauge est majoritaire (64 %) ; cette jauge enregistre un empoussièrement minéral faible (66 mg/m²/jour).

Cette jauge ne semble pas être influencée par l'activité de la carrière.

La jauge OLC5 est située à l'Est de la partie Nord de la carrière.

Retombées totales : elle enregistre de faibles retombées totales (139 mg/m²/jour), supérieures à la référence du réseau.

Retombées minérales: en 2022, la part des retombées minérales récoltées sur cette jauge est majoritaire (65 %p; cette jauge enregistre toutefois un empoussièrement minéral très faible (90 mg/m²/jour).

Cette jauge ne semble pas être influencée par l'activité de la carrière.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'activité de la carrière de Onet le Château peut avoir une faible influence sur l'empoussièrement de certaines zones de son environnement immédiat.

En 2023, les mesures de retombées de poussières se poursuivent autour de la carrière avec, à la demande de la DREAL, une évolution du dispositif de mesures sera effectuée.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2022

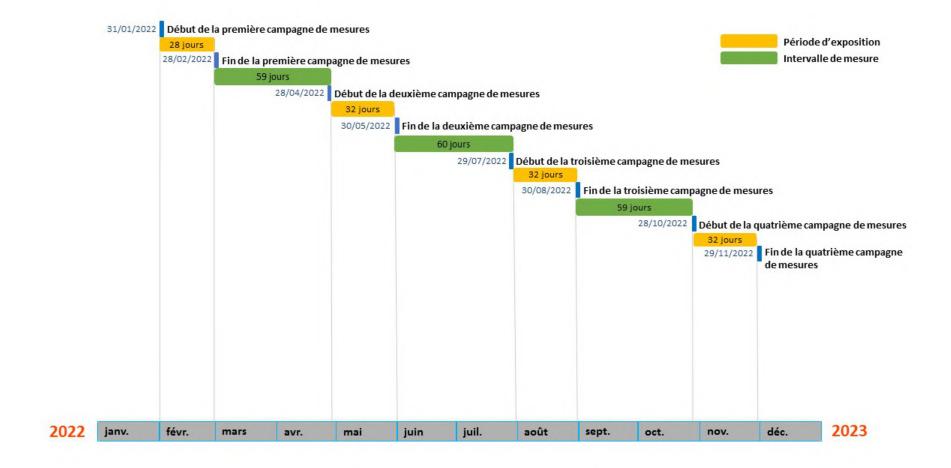
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2022

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

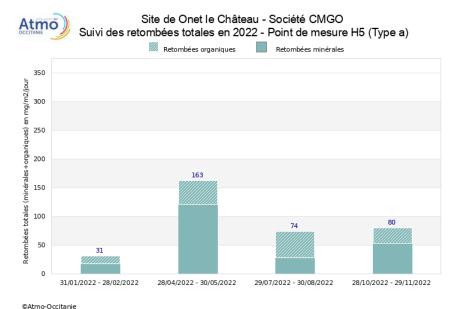
ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

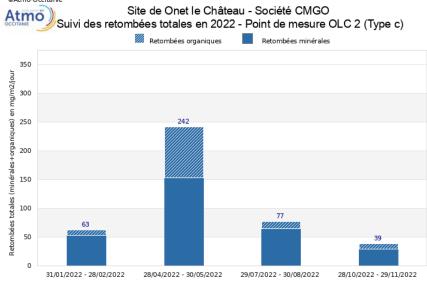
ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totale

ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2022

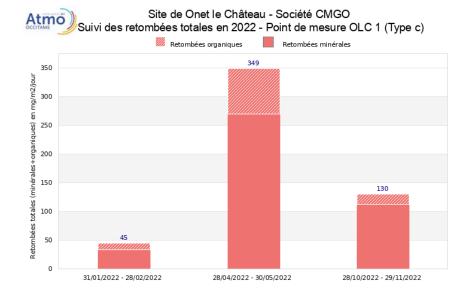


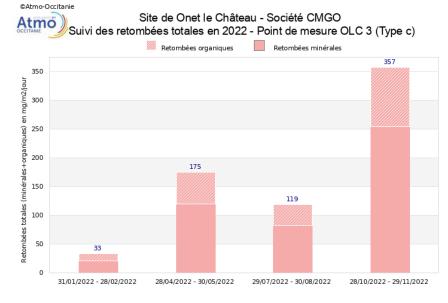
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2022



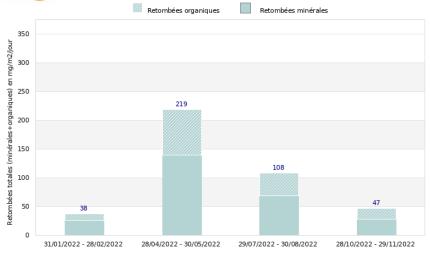






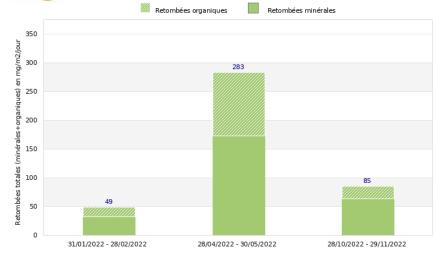


Site de Onet le Château - Société CMGO Suivi des retombées totales en 2022 - Point de mesure OLC 4 (Type c)



©Atmo-Occitanie

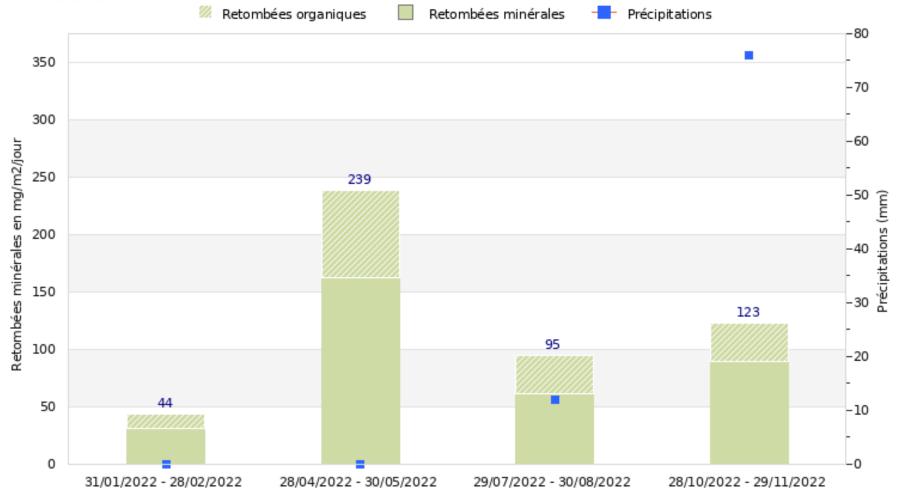
Site de Onet le Château - Société CMGO Suivi des retombées totales en 2022 - Point de mesure OLC 5 (Type c)



©Atmo-Occitanie



Site de Onet le Château - Société CMGO Moyenne des retombées minérales+organiques par période sur l'année 2022



@Atmo-Occitanie

Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°1 du 31/01/2022 au 28/02/2022



Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°2 du 28/04/2022 au 30/05/2022



Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°3 du 29/07/2022 au 30/08/2022



Plan d'implantation et résultats 2022 - Période n°4 du 28/10/2022 au 29/11/2022



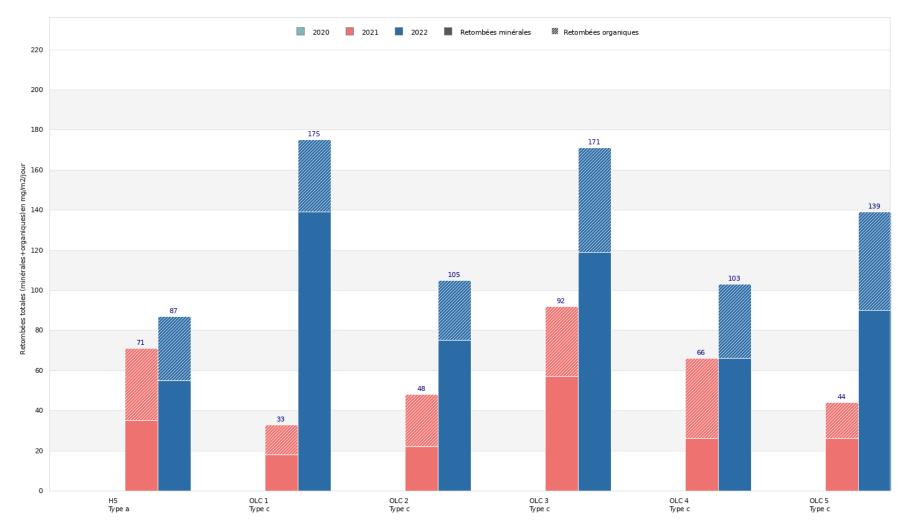
Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2022

	H5 Type a	OLC 1 Type c	OLC 2 Type c	OLC 3 Type c	OLC 4 Type c	OLC 5 Type c
Retombées totales (mg/m²/jour)	87	175	105	171	103	139
Retombées minérales	55	139	75	119	66	90
Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures Pourcetage des occurences par direction de vent. Source: Onet-Le-Château (Météo fournie par la société CMCO) 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 3	OLC2	Rife(des)Douzete OLG	OLC5	OLC4		Å N

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



Site de Onet le Château - Société CMGO Moyenne des retombées totales (minérales+organiques), évolution des moyennes annuelles



Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m²/jour)							
Ailliee	Dates a exposition	Н5	OLC 1	OLC 2	OLC 3	OLC 4	OLC 5	Moyenne	
	28/10/2022 au 29/11/2022	80	130	39	357	47	85	123	
	29/07/2022 au 30/08/2022	74	D	77	119	108	D	95	
2022	28/04/2022 au 30/05/2022	163	349	242	175	219	283	239	
	31/01/2022 au 28/02/2022	31	45	63	33	38	49	43	
	Moyenne annuelle 2022	87	175	105	171	103	139		
	29/10/2021 au 30/11/2021	52	44	40	92	66	43	56	
2021	30/07/2021 au 31/08/2021	90	21	55	D	66	45	56	
	Moyenne annuelle 2021	71	32	47	92	66	44		

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,
MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Mesures des retombées poussières minérales, historique

		retombées minérales (en mg/m²/jour)							
Année	Dates d'exposition	Н5	OLC 1	OLC 2	OLC 3	OLC 4	OLC 5	Moyenne	
	28/10/2022 au 29/11/2022	53	113	29	254	28	64	90	
	29/07/2022 au 30/08/2022	28	D	65	82	69	D	61	
2022	28/04/2022 au 30/05/2022	121	270	153	120	140	173	163	
	31/01/2022 au 28/02/2022	18	33	53	21	26	32	31	
	Moyenne annuelle 2022	56	140	76	120	67	91		
	29/10/2021 au 30/11/2021	39	24	25	57	34	30	35	
2021	30/07/2021 au 31/08/2021	30	12	19	D	17	22	20	
	Moyenne annuelle 2021	35	19	23	58	26	27		

Al = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, Ml = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

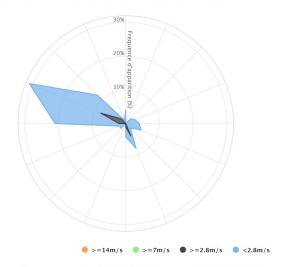
Conditions météorologiques

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'une station de mesures implantées sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 31/01/2022 au 28/02/2022	28	66.4	17	15	0	0	1.7	5.3
du 28/04/2022 au 30/05/2022	32	0	0	13	0	0	1.3	16.1
du 29/07/2022 au 30/08/2022	32	12	6	11	0	0	1.2	23.5
du 28/10/2022 au 29/11/2022	32	75.6	21	14	1	0	1.1	10.9
Min		0	0	11	0	0	1.1	5.3
Max		75.6	21	15	1	0	1.7	23.5
Moyenne							1.3	
Cumul	124	154	44	53	1	0		

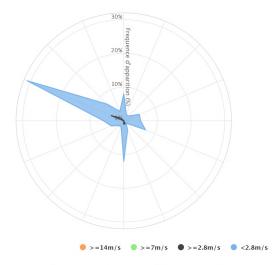
Rose des vents du 31/01/2022 au 28/02/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Onet-Le-Château (Météo fournie par la société CMGO)



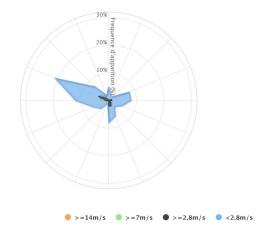
Rose des vents du 29/07/2022 au 30/08/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Onet-Le-Château (Météo fournie par la société CMGO)



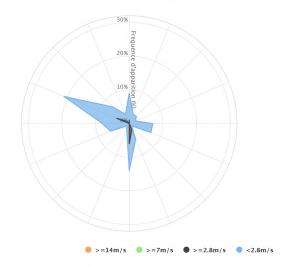
Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Onet-Le-Château (Météo fournie par la société CMGO)



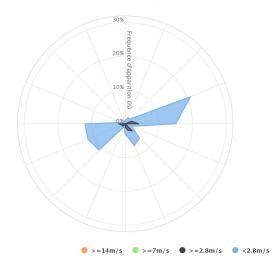
Rose des vents du 28/04/2022 au 30/05/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Onet-Le-Château (Météo fournie par la société CMGO)



Rose des vents du 28/10/2022 au 29/11/2022

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Onet-Le-Château (Météo fournie par la société CMGO)



Caractéristiques météorologiques de l'année 2022 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2022 : « Pluvieux en Gascogne, sec en Languedoc »

Janvier est caractérisé par une pluviométrie contrastée avec un cumul global de 65 mm ce qui représente un déficit à la normale de 24 %.

La température moyenne mensuelle est globalement plutôt conforme avec une anomalie de seulement -0.2 °C mais les températures ont évolué en dents de scie au fil du mois. Après 4 premiers jours très doux, le temps s'est rafraichi du 5 au 7 puis à nouveau, l'air s'est radouci du 8 au 10 avant une longue période fraîche pour la saison du 11 au 23. Du 14 au 26, il refait doux puis la fraîcheur revient jusqu'au 31.

Les cumuls de pluie sont disparates : le temps reste très sec dans le Gard, l'Hérault et le sud de la Lozère tandis que les pluies sont en excédent dans les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège.

L'ensoleillement est excédentaire presque partout, particulièrement en Catalogne et dans la plaine languedocienne, avec une valeur record même dans l'Albigeois.

Février 2022 : « Douceur printanière et sécheresse »

Février est sec en Occitanie avec un cumul global de 34 mm ce qui représente un déficit à la normale de 51 %. La température moyenne mensuelle est largement au-dessus de la normale avec une anomalie de 2.3 °C. La température sur un pas de temps quotidien a dépassé la normale presque tous les jours (sauf les 6 et 26), les 17 et 18 étant particulièrement doux avec une anomalie caracolant à plus de 6 °C.

Les cumuls mensuels de pluie sont déficitaires en général, toutefois, très localement conformes aux normales. L'ensoleillement est excédentaire presque partout, particulièrement en Catalogne, dans une moindre mesure à Montpellier. La tramontane forte est fréquente pour la saison. -Il vaut mieux le loup dans le troupeau qu'un mois de février beau ! - dit un vieil adage occitan.

Mars 2022 : « Douceur relative et fort épisode pluvieux »

Mars est relativement doux, peu venté, plutôt maussade avec des cumuls de pluie très disparates spatialement du fait d'un épisode méditerranéen très précoce du 11 au 13. L'épicentre de cet épisode fut l'Hérault mais de fortes lames d'eau ont aussi impacté ses départements limitrophes, dans une moindre mesure. Le cumul mensuel global est de 98 mm ce qui représente un excédent à la normale de 46 % et l'anomalie de la température moyenne mensuelle est de 0.8 °C.

L'ensoleillement est médiocre dans la plaine languedocienne aussi bien qu'en Roussillon. A Perpignan, mars 2022 constitue le record depuis 1960 de la durée d'ensoleillement la plus basse pour un mois de mars. Cers, tramontane ont peu soufflé statistiquement pour un mois de mars.

Avril 2022 : « Gelées de printemps tardives et sécheresse »

Avril est relativement doux pour la saison, peu venté et plutôt sec.

Le cumul mensuel global est de 67mm ce qui représente un déficit à la normale de 29 % et l'anomalie de la température moyenne est positive de 0.5 degré. Toutefois, un épisode de froid survient pendant la première décade avec localement de nombreuses gelées potentiellement dévastatrices pour l'arboriculture.

Cers, tramontane et autan ont relativement peu soufflé statistiquement pour un mois d'avril.

L'ensoleillement est assez conforme à la normale en Catalogne, dans le Carcassès et le secteur de Nimes. Il est déficitaire, en revanche, de l'Albigeois au pays Toulousain.

Mai 2022: « Un mois de mai exceptionnellement chaud et sec »

L'anomalie moyenne de température sur la région est de +3.2°C, avec une période particulièrement chaude en milieu de mois.

Les précipitations sont largement déficitaires, en particulier à l'est de la région, avec des déficits autour de 80%. Les départements pyrénéens sont les moins déficitaires, avec autour de 50 % de déficit. Le mois a été plus ensoleillé que la normale sur toute la région et en particulier sur le Massif Central,

où le rapport à la normale est de 140%.

Deux épisodes de Tramontane ont eu lieu, le 6 et le 25/26 où le vent a dépassé les 80 km/h sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

L'indice d'humidité des sols a décru pendant tout le mois, proche de la moyenne en début de mois, il passe sous le 1er décile quotidien en fin de mois et continue de baisser.

Juin 2022 : « Un mois de juin particulièrement chaud et orageux »

Juin 2022 a été le deuxième mois de juin le plus chaud depuis 1973 avec un écart à la normale de +2,85°C pour la température moyenne agrégée en Occitanie, en dessous du record de 2003 (où l'écart est de +4,12°C), principalement dû à une période de forte chaleur dans la deuxième décade du mois, avec des températures maximales dépassant les 40°C à son apogée sur une large zone des plaines languedociennes.

C'est aussi un mois marqué par des dégradations orageuses notables en début et en fin de mois et surtout en approchant le Massif Central, avec des cumuls dépassant plusieurs fois les 30 mm en 24h pour les journées du 3, du 4, du 22 et du 23.

Juillet 2022 : « Juillet le plus sec et le 2ème plus chaud depuis 1959 »

Le mois de juillet 2022 est le 2^{ème} mois de juillet le plus chaud en considérant la température moyenne agrégée (anomalie de +2.65°C) sur la région Occitanie après juillet 2006.

Coté précipitations, le mois de juillet 2022 est extrêmement sec, avec une large moitié de la région n'ayant reçu que moins de 5 mm sur le mois. Seuls les Pyrénées et leur Piémont et la Lozère ont reçu quelques pluies orageuses, mais restent en déficit de précipitations. Le cumul mensuel agrégé sur la région est de 9.3 mm, soit 18% de la normale. L'ensoleillement est largement excédentaire, de +20% environ sur le Languedoc-Roussillon et les Pyrénées et jusqu'à +40% par rapport à la normale dans le Lot. On mesure 382h à Gourdon (normale à 265h), 406h à Montpellier (normale à 345h), et 357h à Toulouse (normale à 259h).

L'activité feux de végétation a été notable, notamment pendant l'épisode de vigilance orange canicule du 12 au 20 juillet en Midi-Pyrénées. Sur la région c'est le Gard et l'Hérault qui comptabilisent les feux de forêt les plus étendus ; celui de Gignac (34) parti le 26 juillet a atteint 950 ha.

Août 2022 : « 2ème mois d'août le plus chaud depuis 1947 »

Le mois d'août 2022 est au deuxième rang en regardant l'anomalie de température moyenne mensuelle pour tous les mois d'août sur l'Occitanie depuis 1947 avec +2.92°C par rapport à la normale. Seul le mois d'août 2003 a été plus chaud avec une anomalie de +3.96°C.

Côté précipitations, la région est séparée en deux. D'une part le Gard, la Lozère, une large partie est de l'Hérault et les Pyrénées ont bien été arrosées par des précipitations orageuses à partir de la deuxième décade et sont en excédent de précipitations par rapport à la normale. D'autre part, les précipitations sont déficitaires sur tout le reste de la région, voire très faibles par rapport aux normales, notamment le Tarn et l'Aude.

L'ensoleillement mensuel est légèrement eu dessus des normales sur une majeure partie de la région. On relève par exemple 285h à Toulouse (normale à 246h) et 331h à Montpellier (normale à 305h).

Septembre 2022 : « Une première quinzaine chaude et orageuse, automnale ensuite »

Septembre 2022 marque la fin d'une longue période de hautes températures les 4 mois précédents (entre +2.6 et 2.9°C au-dessus des normales pour la température moyenne). Pour mémoire, nous avons enregistré le mois de mai le plus chaud sur la région Occitanie depuis 1947, et les deuxièmes mois de juin, juillet et août les plus chauds. Même si le mois de septembre a été plus doux que la moyenne, avec une anomalie de +1.1°C, il n'est que le 15ème au niveau de l'anomalie de température moyenne, loin derrière 1987 (+2.6°C). Les écarts aux normales sont assez homogènes d'un département à l'autre, entre +0.60 à +1.54°C.

Coté précipitations, les cumuls sont très inégaux, excédentaires sur le Tarn et dans une moindre mesure sur la Haute Garonne et déficitaire sur Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot et Lozère (plus de 10% de déficit).

Octobre 2022: « Exceptionnellement chaud et sec »

Le mois d'octobre 2022 est le mois d'octobre le plus chaud que la région ait jamais connu. La température moyenne régionale de 17.3 °C est supérieure de près de 4 degrés à la normale mensuelle.

Ce mois est aussi le 2ème mois d'octobre le plus sec. Le cumul de pluies régional moyenné est de 28 mm. Il accuse un déficit de plus de 70 % par rapport à la normale. Le Gard s'en sort un peu mieux avec un manque d'eau de 50 %. En revanche, l'Aude, le Gers, l'Hérault et le Tarn-et-Garonne voient leur déficit dépasser les 80 à 90 %.

Le nombre de jours de vent fort est moindre que la normale. L'ensoleillement, conforme à la normale au niveau régional, est excédentaire dans le Tarn et déficitaire sur les départements méditerranéens.

Novembre 2022 : « Doux et pluviométrie contrastée »

Novembre 2022 suit la lignée des mois précédents : pour la 7^{ème} fois consécutive, les températures sont au-dessus de la normale (autour de +1.9°C moyenné sur la région). Il ne constitue pas un record, mais se classe quand même comme le 7ème mois de novembre le plus chaud depuis 1947.

Les précipitations ont été légèrement déficitaires, environ 7 % en moins par rapport à la normale. On note qu'il s'agit de la 8ème fois sur les derniers mois. Mais l'ex-région Midi-Pyrénées est excédentaire (+16%) tandis que l'ex-région Languedoc-Roussillon est nettement déficitaire (-39%).

L'ensoleillement est légèrement au-dessus des normales avec un excédent de 10 à 20% sur le Massif central ainsi qu'entre la vallée du Tarn et du Lot. Un léger déficit est présent sur l'ouest des Pyrénées.

Décembre 2022 : « Un début décembre frais suivi d'une grande douceur »

Ce mois de décembre 2022 est contrasté du point de vue des températures avec une première quinzaine relativement fraiche, globalement en dessous des normales de saison. A partir du 19 décembre, les températures repassent largement au-dessus des normales et s'y maintiennent jusqu'à la fin du mois.

On mesure un déficit de précipitations mensuelles agrégé sur la région de -39 %. Ce déficit, très contrasté, atteint -20 à -50 % sur une large frange nord-ouest de la région et jusque 70 à 80 % sur le sud de la région. Mais sur l'ouest du Gard la pluviométrie est excédentaire de +50 à +100 %. La période la plus pluvieuse se situe en première partie de mois

L'indice d'humidité des sols augmente sur ce mois en particulier entre le 12 et le 16 décembre tout en restant encore globalement déficitaire notamment sur les Pyrénées-Orientales où il reste record.

L'ensoleillement mensuel est légèrement excédentaire du côté du Gers et devient déficitaire de l'ordre de -20 % en se décalant vers le Languedoc.

Annexe 5 Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible). Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

Choix de l'échantillonnage : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation**: l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.
- Pesée des poussières : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2)

 La différence des masses «m1 m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

```
m RT = (m1 - m2) * VT / Vtraité
```

Avec VT = Vtraité si la totalité de l'échantillon est traité sinon VT = Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

Détermination des retombées en mg/m²/jour :

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$CRT = mRT/S/t$$

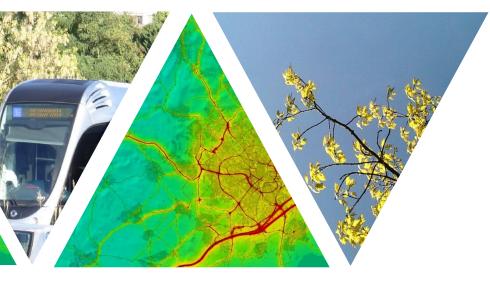
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

Calcination:

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie







Agence de Montpellier (Siège social) 10 rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée 34470 PEROLS

Agence de Toulouse 10bis chemin des Capelles 31300 TOULOUSE

Tel: 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie